

SE FAIRE BANNIR

Par Pumba80zequin Postée le 25/03/2020 05:35

Bonjour, j'aimerais savoir s'il est possible de se faire bannir des site de jeux l'argent en ligne. Mais seulement en ligne et non pas en terrestre ? Je vais parfois au casino terrestre, mais je suis beaucoup moins compulsif que sur Internet. Je pense donc pouvoir me gérer dans un casino terrestre contrairement sur les sites de jeux en ligne. Merci

Mise en ligne le 27/03/2020

Bonjour,

Il est en effet possible de s'auto-exclure des sites de jeux en ligne, sans pour autant se faire interdire d'entrée dans les casinos.

Les sites de jeux agréés par l'ARJEL (Autorité de Régulation des Jeux en Ligne), seuls sites légaux et encadrés, ont l'obligation de proposer des mesures d'auto-exclusion aux joueurs.

Il suffit pour cela de le faire directement sur les sites où vous êtes inscrit ou de les contacter, soit par téléphone, soit par mail, soit par voie postale, en leur indiquant votre souhait de vous auto-exclure. L'opérateur est alors obligé de clôturer votre compte. Et selon votre choix, cette mesure peut être temporaire (de quelques jours à quelques mois) ou définitive (clôture immédiate de votre compte sans la possibilité d'en ouvrir un nouveau avant une période de trois ans).

Vous trouverez de plus amples informations via le lien que nous vous joignons en fin de réponse.

Enfin, vous pouvez si vous le souhaitez échanger avec nos écoutants sur votre pratique de jeu. Peut-être pourrions-nous vous aider par rapport à cette compulsion dont vous nous faites part.

Nous sommes disponibles tous les jours de 8h à 2h du matin par téléphone au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) et par Chat de 8Hh à minuit.

Bien à vous.

En savoir plus :

- Se faire interdire ou auto-exclure des sites de jeu en ligne